

## Communiqué de presse

Mercredi 18 Novembre 2020

# UNE NUIT DE CONFINEMENT AGITÉE SUR LE PLATEAU DES GLIERES



Dans la nuit du 8 novembre 2020, en pleine période de confinement, le service départemental de Haute-Savoie a interpellé deux individus en flagrant délit de braconnage.

L'interpellation a eu lieu sur le plateau des Glières, qui s'étend sur les communes de Glières-Val-de-Borne et de Fillière (74), et fait l'objet de surveillances régulières par les services de l'OFB.

### Une surveillance régulière de l'OFB sur le plateau de Glières

Le plateau de Glières est une grande zone de moyenne montagne, relativement isolée, où se trouvent que quelques chalets d'habitations. Il se caractérise également par un abondant réseau de routes et pistes forestières ainsi qu'une bonne densité de gibier (cerfs et sangliers, ongulés de montagnes et petit gibier notamment des lièvres).

Le service est dans ce contexte régulièrement sollicité pour des actes de braconnage sur ce secteur qui est aussi une zone de présence de loups.

### Flagrant délit lors d'une opération de contre-braconnage

Lors de cette opération de contre-braconnage, deux individus ont été interpellés, en flagrant délit, par les inspecteurs de l'Environnement de l'OFB alors qu'ils étaient à bord d'un véhicule. Après avoir forcé le premier contrôle, les délinquants ont été stoppés quelques kilomètres plus loin par une seconde équipe.

Équipés d'une carabine avec lunette de visée et modérateur de son, chargée au moment du contrôle, ils éclairaient les pâturages à l'aide d'un projecteur à la recherche de «cibles». Leur matériel a été entièrement saisi.

### De lourdes sanctions potentielles

Outre le non-respect des règles de confinement, les délinquants encourent des peines de prison ainsi que de fortes amendes pour les délits de chasse de nuit en réunion et celui d'obstacle aux fonctions du fait d'avoir pris la fuite. L'affaire est en cours d'instruction auprès du tribunal judiciaire d'Annecy.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Stéphane ANSELME-MARTIN – Chef du Service Départemental de Haute-Savoie, [stephane.anselme-martin@ofb.gouv.fr](mailto:stephane.anselme-martin@ofb.gouv.fr) - 06 25 07 07 03

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité né de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.*

#### Contact Presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85

Romane Dondi : 07 63 32 69 89

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)

[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)

#### Office français de la biodiversité

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

04 72 78 89 40 - [dr.auvergnerhonealpes@ofb.gouv.fr](mailto:dr.auvergnerhonealpes@ofb.gouv.fr)

[www.ofb.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes](http://www.ofb.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes)

Service départemental de Haute-Savoie

[stephane.anselme-martin@ofb.gouv.fr](mailto:stephane.anselme-martin@ofb.gouv.fr) - 06 25 07 07 03